

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de convocation : 01 avril 2023

Date d'affichage : 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Prescilla LEGLUAIS, Jérôme MAUGER (arrivé à 20 h 55), Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Marie-Laure LEHENAFF, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 27 février 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022 Assainissement.

Section Investissement :

Recettes réalisées	12 344,95 €	
Dépenses	“ 7 450,87 €	
=	4 894,08 €	+ - 1 021,95 € (déficit 2021) = 3 872,13 €

Soit un **excédent** de **3 872,13 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	15 778,98 €	
Dépenses	“ 17 453,56 €	
=	- 1 674,58 €	+ 3 532,68 € (excédent 2021) = 1 858,10 €

Soit un **excédent** de **1 858,10 €**

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 ASSAINISSEMENT

Le Compte de Gestion Assainissement pour l'exercice 2022, dressé par Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de Coutances, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de 1 858,10 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2023 de 0,00 €

Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au Budget Primitif 2023 de 1 858,10 €

Excédent de 3 872,13 €

Report à nouveau en excédent 001 d'investissement au Budget Primitif 2023 de 3 872,13 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2023 présenté par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présente de la façon suivante :

Budget du Service Assainissement

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 15 195,13 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 20 444,10 €

Le Budget du Service Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Budget de fonctionnement du Service Assainissement présente un déficit.

De ce fait, il est nécessaire de trouver un financement complémentaire afin de pouvoir l'équilibrer.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réviser les tarifs de l'assainissement suivants, à savoir : 1.50 € du prix du m³ d'eau et 66 € d'abonnement à effet du 1^{er} janvier 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022 Budget Général.

A)

Section Investissement :

Recettes réalisées 10 667,57 €

Dépenses " 44 247,60 €

= - 33 580,03 € + - 5 122,21 € (déficit 2021) = - 38 702,24 €

Soit un **déficit** de **38 702,24 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées 383 061,73 €

Dépenses " 272 816,12 €

= 110 245,61 € + 555 881,35 € (excédent 2021) = 666 126,96 € +

- 38 702,24 € (déficit 2022) = 627 424,72 €

Soit un **excédent** de **627 424,72 €**

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

Le Compte de Gestion Budget Général pour l'exercice 2022, dressé par Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de Coutances, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de 666 126,96 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2023 de 38 702,24 €

Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au Budget Primitif 2023 de 627 424,72 €

Déficit de 38 702,24 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2023 de 38 702,24 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Pour équilibrer le budget communal, le Conseil Municipal vote un produit fiscal attendu de 113 884 €, donc les taux d'imposition restent identiques à ceux de l'année 2022, à savoir,

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.16 %
- Taxe d'habitation : 7.37 % sur les résidences secondaires.

Les taux d'imposition 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2023 présenté par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présente de la façon suivante :

Budget Communal

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 671 622,24 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 951 732,72 €

Le Budget Communal est adopté à l'unanimité des membres présents.

NOUVEAU MODE DE RESTAURATION

Suite au retour de l'enquête adressée aux parents d'élèves au sujet d'une modification du système de restauration ; les membres du Conseil Municipal, constatant une majorité de familles favorable, décident à l'unanimité des membres présents de mettre fin au contrat liant la Commune à la Société API Restauration à effet du 1^{er} mai 2023 et décident de mettre en place une fabrication de repas conjointe avec la Commune de MONTHUCHON.

DENONCIATION DU CONTRAT API

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception à la Société API Restauration afin de résilier le contrat à effet du 1^{er} mai 2023 suite à la modification du système de restauration.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

TARIFS DE RESTAURATION

Suite à la mise en place du nouveau système de restauration et au vu du retour du questionnaire adressé aux familles, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre en place conjointement avec la Commune de MONTHUCHON les tarifs suivants à savoir pour les enfants ayant un quotient familial < 600 €, repas facturé à 0.80 €, un quotient familial situé entre 601 € et 900 €, repas facturé à 1.00 €, et un quotient familial > 901 €, repas facturé à 4.50 € ; et 6 € pour les adultes.

ACHAT MATERIELS CANTINE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal trois devis reçus des entreprises FOUCHARD de COUTANCES, LANEF PRO SAS de BOURGUEBUS et CUISINE PRO SERVICES de GRANVILLE relatifs à l'achat de 2 conteneurs isotherme chauffant, 1 conteneur isotherme froid et 8 bacs inox GN1/1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant de CUISINE PRO SERVICES de GRANVILLE d'un montant de 2 478.04 € TTC.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal trois devis reçus des entreprises LECLERC de COUTANCES, BUT de COUTANCES et GITEM de COUTANCES relatifs à l'achat d'un réfrigérateur 2 portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant de LECLERC de COUTANCES d'un montant de 449.00 € TTC.

FDGDON

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de lutte contre les frelons asiatiques proposé par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Le coût de la participation annuelle de la Commune s'élève à 34 € pour l'année 2023.

Après débat, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent d'adhérer au FDGDON 50 et gardent la même entreprise que l'année dernière à savoir l'entreprise ASSISTANCE NUISIBLES située à SAINT SAUVEUR VILLAGES pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

LOGEMENT DES ECOLES

Monsieur Michel PENLAE, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) effectué au logement des écoles situé 7 Le Bourg.

En conclusion, le logement est classé en catégorie E.

De plus, il leur précise que des travaux électriques mineurs sont à effectuer.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur PENLAE de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces travaux soient réalisés.

Enfin les membres du Conseil Municipal décident de remettre en location ce logement.

CAUTION LOGEMENT DES ECOLES

Au vu de l'état des lieux effectué, Messieurs PENLAE et PEZERIL proposent aux membres du Conseil Municipal de redonner la caution à Monsieur FOLATRE au vu de l'état du logement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte de restituer à Monsieur FOLATRE la caution d'un montant de 394.70 €.

RAPPORT ANNUEL 2022 SATESE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuel 2022 des systèmes d'épuration effectués par le SATESE.

Concernant la station du Bourg, l'eau épurée est de qualité physico-chimique correcte à bonne pour un lagunage naturel. L'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant. Le piégeage des ragondins est toujours en cours.

Concernant la station de l'Aubrière, la saturation hydraulique (moyenne annuelle) est stable par rapport à l'année dernière et représente 31 % du débit nominal de la station. La consommation électrique de la station est en légère baisse cette année (- 10 %). L'eau épurée est de qualité physico-chimique suffisante au regard de l'arrêté national de prescriptions techniques de rejet.

SAISON CULTURELLE

Monsieur Benoît FOURREAU rend compte aux membres du Conseil Municipal les propositions faites par sa Commission :

- fête de la musique le 21 juin,
- fête de la libération de CAMBERNON le 29 juillet,
- et promenade ludique dans le Bourg de CAMBERNON le 23 septembre.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les élections sénatoriales 2023 auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 en préfecture et que la date de réunion des conseils municipaux en vue de la désignation des délégués et de leurs suppléants est fixée le vendredi 9 juin 2023.

Il leur propose de fixer cette réunion le 9 juin à 18 h 30.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 2 mai 2023 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.